

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ITINÉRANT

LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT MULTIPLIENT LES EFFORTS EN FAVEUR DE LA LECTURE EN CÔTES D'ARMOR

En signant un nouveau contrat pluriannuel pour la mise en œuvre de programmes ambitieux, le Département et le ministère de la Culture et de la Communication placent la lecture publique au rang des priorités culturelles pour le plus grand nombre. Doté de 90.000 euros sur trois ans, le Contrat départemental territoire lecture itinérant va s'appuyer sur les bibliothèques et fédérer des réseaux d'acteurs locaux pour favoriser au maximum l'accès au livre et à l'art.

Contrat territoire lecture itinérant. Derrière cette expression se cache une multitude d'événements qui seront organisés, en trois ans, sur trois territoires costarmoricains différents dans le but de favoriser l'accès du plus grand nombre à la lecture et à l'art en général.

Concrètement, chaque année, un programme d'actions à mener à l'échelle d'un territoire d'une des intercommunalités costarmoricaines sera déterminé par un groupe de partenaires, notamment de l'Éducation, piloté par le Département et la Direction régionales des affaires culturelles. Coordonnées par la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA), ces actions réuniront des acteurs locaux (établissements scolaires, médico-sociaux, associations) et des auteurs (écrivains, illustrateurs, plasticiens, conteurs...) autour de temps forts organisés au sein ou en dehors des bibliothèques.

Toutes ces propositions seront autant de projets partagés par des temps d'échanges dans les écoles, collèges, foyers de vie, Ehpad, structures d'insertion.

Pour Alain CADEC, président du Département et député européen, le « *Contrat territoire lecture itinérant correspond bien à la philosophie de la politique culturelle du Département. La culture doit être accessible, très concrètement, au plus grand nombre. Cela passe par des actions précises, favorisant les rencontres entre le public et les artistes, entre le public et l'art en général. Parmi nos compétences, la lecture publique, c'est à dire l'accès de chacun aux livres et à toutes les réalités qu'ils recouvrent, est une part essentielle dans l'épanouissement personnel. C'est par la lecture que nous pouvons développer notre sens du discernement, notre esprit critique et notre imagination. Nous devons donc tout faire pour corriger les inégalités existantes, lever les freins pour faciliter l'accès à la lecture des personnes qui en sont éloignées. Alors que la relation aux écrans révèle chaque jour de nouvelles dérives, la lecture apparaît de plus en plus comme le rempart le plus solide dont il convient de ne pas sous-estimer l'importance.* »

Michel Roussel, Directeur régional des affaires culturelles rappelle « *que la lecture publique est le premier réseau culturel de proximité. Fédérés sur l'ensemble du territoire par les médiathèques départementales, les réseaux départementaux de lecture publique sont les mieux à même d'accueillir et de faire vivre des projets itinérants dans les territoires ruraux. La mise en œuvre de ce dispositif paritaire (comité de pilotage et financement à 50% Départements / 50% Etat soit 90.000 euros/trois ans) porte une attention particulière aux zones les plus fragilisées. Le CDLI vise à compléter l'action des bibliothèques départementales dans leur action en faveur de l'action culturelle itinérante en faveur de la promotion du livre et de la lecture.* »

Thierry Simelière, vice-président du Département chargé de la Culture et du Patrimoine ajoute quant à lui que « *le CTLI s'inscrit parfaitement dans l'esprit des Etats généraux des politiques culturelles initiés par le Département et qui consistent à définir des politiques culturelles, sur la base de diagnostics partagés, en associant les acteurs publics, associatifs et artistiques locaux. C'est ainsi que nous créons les meilleures conditions pour l'émergence de propositions culturelles les plus adaptées et les plus propices à l'adhésion du plus grand nombre.* »

Le comité de pilotage se réunira dans les prochains jours pour valider le territoire concerné par le premier déploiement de ce CTLI 2018-2020. Le programme d'actions pourrait ainsi se concrétiser dès le premier trimestre 2019.

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

YVES COLIN

Cabinet du Président

T. 02 96 62 46 56

Port. 06 89 09 52 08

yves.colin@cotesdarmor.fr